

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 4 août 2015 à 20h00, à l'hôtel de ville de la Municipalité des Coteaux, au 65, route 338, Les Coteaux.

Étaient présents : madame Denise Godin Dostie et messieurs Franco Caputo, Réjean Cauchon et Martin Chartrand, tous délégués municipaux.

Étaient également présents : messieurs, Claude Madore, secrétaire et Michel Pitre, directeur

Étaient absents : messieurs Francois Deschamps, délégué municipal et Jean-François Messier, trésorier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Réjean Cauchon, président, a ouvert l'assemblée à 20h00 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

15-08-843 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 29 juillet 2015, en y ajoutant le sujet suivant : correction procès-verbal du 3 mars 2015.

....ADOPTÉE....

15-08-844 Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2015

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal du 7 juillet 2015.

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,
Appuyé par : M. Franco Caputo,
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 7 juillet 2015, tel que rédigé par le trésorier et secrétaire de l'assemblée.

... ADOPTÉE...

15-08-845 Approbation des comptes à payer

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,
Appuyé par : Mme Denise Godin Dostie,
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	70 452.02 \$
Comptes payés par chèque durant le mois de juillet	0.00 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois juillet	12 287.82 \$
Comptes à payer au 4 août 2015	33 499.75 \$
Salaires du 21 juin au 18 juillet 2015	24 664.45 \$

... ADOPTÉE...

Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 11 interventions, dont 1 entraide, pour la période du 21 juin au 18 juillet 2015.

15-08 846 Règlement numéro 11 – Financement– Terme de l'emprunt

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François souhaite emprunter par billet un montant total de 194 900 \$.

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
11	194 900 \$

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ce billet est émis;

Il est proposé par : M. Martin Chartrand

Appuyé par : M. Franco Caputo,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 194 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 11 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 11 août 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	17 400 \$
2017	17 800 \$
2018	18 200 \$
2019	18 700 \$
2020	19 200 \$ (à payer en 2020)
2020	103 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 11 août 2015, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 11, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

.... **ADOPTÉE**

15-08-847

Règlement numéro 11 - Acceptation de l'offre

Les membres du conseil ont pris connaissance des propositions de financement obtenues suite à l'appel d'offres public du 4 août 2015.

Le résultat des soumissions est le suivant :

1. Financière Banque Nationale Inc.

17 400 \$	1.75000 %	2016
17 800 \$	1.85000 %	2017
18 200 \$	1.95000 %	2018
18 700 \$	2.05000 %	2019
122 800 \$	2.15000 %	2020

Prix : 98.44400

Coût réel : 2.50888 %

2. Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

17 400 \$	2.85000 %	2016
17 800 \$	2.85000 %	2017
18 200 \$	2.85000 %	2018
18 700 \$	2.85000 %	2019
122 800 \$	2.85000 %	2020

Prix : 100.00000

Coût réel : 2.85000 %

Il est proposé par : M. Franco Caputo

Appuyé par : M. Martin Chartrand

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Régie intermunicipale du Lac Saint-François accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 11 août 2015 au montant de 194 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 11. Ce billet est émis au prix de 98.44400 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

17 400 \$	1.75000 %	11 août 2016
17 800 \$	1.85000 %	11 août 2017
18 200 \$	1.95000 %	11 août 2018
18 700 \$	2.05000 %	11 août 2019
122 800 \$	2.15000 %	11 août 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

.... **ADOPTÉE**

15-08-848 **Correction procès-verbal du 3 mars 2015.**

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,
Et résolu à l'unanimité,**

D'apporter les corrections suivantes à la résolution numéro 15-03-807 du procès-verbal du 3 mars 2015 ;

- Le titre aurait dû être : «**Autorisation – Appropriation du surplus affecté**»
- Le premier paragraphe au dû être : «**CONSIDÉRANT QUE** dans le budget 2015, il était prévu un montant de 17 593 \$ à même les surplus affectés de la Régie» ;

... **ADOPTÉE**...

Varia

Période de questions

Aucune intervention.

15-08-849 **Levée de l'assemblée ordinaire du 4 août 2015**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : Mme Denise Godin Dostie,
Appuyé par : M. Franco Caputo,
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 4 août 2015 soit levée à 20h17.

....**ADOPTÉE**....

Réjean Cauchon
Président

Claude Madore
Secrétaire